

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Normandie

Les commissions paritaires régionales interprofessionnelles ont un rôle essentiel pour les salariés des TPE !

Petites entreprises : OUI Petits droits : NON

En région Normandie, les TPE représentent 220 000 emplois répartis dans plusieurs secteurs d'activité :

- artisanat : bâtiment, commerces ;
- assistantes maternelles ;
- agriculture ;
- professions libérales ;
- salariés des particuliers employeurs ;
- et bien d'autres encore...

Nous avons très bien vu qu'avec la crise sanitaire, le rôle des salariés des TPE était primordial. Non seulement il faut préserver leurs droits, mais il faut en conquérir d'autres. Le premier est celui du salaire : la CGT propose un Smic à 1 800 euros brut pour débiter.

POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Durée du temps de travail, droit au repos, temps de pause, paiement des heures supplémentaires, sécurité et santé au travail, dérogations au travail du dimanche, etc. Les représentants CGT de la région interviennent sur tous ces sujets dans les instances telles que la direction régionale du travail, de la caisse d'Assurance-maladie, etc.

Les représentants CGT Normandie porteront vos besoins et revendications avec le soutien de leurs 5 unions départementales et 43 unions locales de proximité.

Quand je me donne le droit de voter aux élections TPE, je participe à la désignation des conseillers prud'hommes et des conseillers des salariés. Par mon vote, je me donne le droit d'être assisté et défendu en cas de litiges avec mon employeur. Les juges prud'hommes CGT et les conseillers du salarié dans les départements sont reconnus pour leurs compétences et leurs intransigeances du respect du droit du travail, des conventions collectives. Ils ont à cœur la défense des intérêts des travailleuses, des travailleurs, sans « petits arrangements » voulus par certains.

POUR L'ACCÈS AU DROIT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les employeurs doivent permettre aux salariés des TPE de bénéficier de leur droit à la formation professionnelle permettant de s'épanouir et de progresser tout au long de la vie. La formation doit se dérouler sur le temps de travail, être qualifiante et être reconnue par l'employeur.

POUR LES DROITS DES APPRENTIS

LA CGT se bat pour la prise en compte des besoins inhérents aux apprentis tels que la question des transports, de la restauration, l'accès au logement. La revalorisation des salaires des apprentis est nécessaire. Nous réaffirmons que pour la CGT, le contrat d'apprentissage est une voie de formation professionnelle initiale et sa finalité n'est pas la production mais la formation : l'objectif visé est bien l'accès aux diplômes et titres professionnels nationaux.

POUR LE DROIT AUX ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Dans les TPE, la CGT revendique la mise en place de comités sociaux et économiques interentreprises permettant aux salariés d'accéder à des vacances de qualité pour tous, aux activités culturelles et sportives. Les représentants CGT revendiquent que les salariés des TPE et leurs familles bénéficient de ces droits. La CGT revendique l'égalité et la solidarité entre les petites et grandes entreprises.

Liste des candidats



BRETON
Odile
Assistante maternelle



ESSANA
Monji
Éducateur sportif



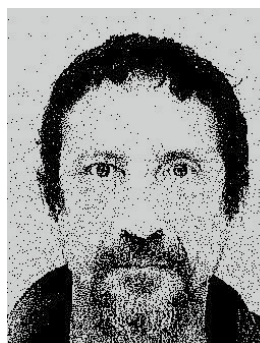
FAGUE
Ludovic
Serveur barman



GROSSOEUVRE
Sarah
Assistante maternelle



LAINE
Luc
Jardinier



LECOTTIER
Loic
Charcutier traiteur



LEMAHIEU
Anita
Encadrente technique
d'insertion



MESLIN
Clarisse
Développeur



MOREL
Pascal
Ouvrier



VERES
Christelle
Libraire